

TRAVAUX SOUS TENSION EN BT SUR LES OUVRAGES Recyclage

Module Encadrant « Aérien »

Formation agréée par le Comité des Travaux Sous Tension sous la codification

TST BT – AER

La recommandation du CTST aux employeurs de personnels qui travaillent sous tension en BT sur les Ouvrages de distribution d'Energie électriques est téléchargeable sur <https://www.comite-tst.com>

Objectif :	Actualiser et maintenir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension : - sur des ouvrages de type « Aérien » en conducteurs isolés ou nus y compris les branchements et les réseaux d'éclairage public communs aux ouvrages de distribution (neutre commun, conducteurs intégré dans torsade, etc.). - sur des conducteurs en émergence de section inférieure ou égale à 35 mm².
Public concerné :	Personnes ayant sous sa responsabilité des équipes pratiquant des travaux sous tension BT.
Prérequis :	Savoir lire, écrire et parler le français (<i>formation adaptée possible sous condition</i>). Avoir participé à une information sur le cadre général des Travaux Sous Tension (<i>souhaitable</i>) (Réf. FORMAPELEC : INFO 31) La participation à la formation nécessite d'être en possession des EPI adaptés.
Durée :	3 jours (21 heures).
Pédagogie :	La progression pédagogique s'appuie sur l'observation de la préparation et de l'exécution des exercices pratiques sur les ouvrages Aérien et Émergence en TST. 60 % du temps est consacré à l'observation des travaux pratiques.
Évaluation des acquis :	Néant
Outils pédagogiques :	Salle de cours équipée, plateforme TST BT et outillages spécifiques agréés.
Accessibilité :	En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
Dotation du stagiaire :	Documents, vêtements et EPI nécessaires voir la liste détaillée page 3.
Documents de fin de formation :	Attestation de formation.
Lieu :	Site FORMAPELEC agréé par le CTST.

CONTENU DU STAGE

1 – Accueil et présentation de la formation – (30 min)

2 – Théorie – (5 h 30)

- Présentation de l'accidentologie TST BT.
- Rappel sur les CET BT.
- Rappel sur les FT
- Chaque exercice est précédé de la préparation et de la validation du processus opératoire.

3 – Travaux pratiques - (15 h)

Exercices imposés

- Raccordement d'un câble de section inférieure ou égale à 35 mm² dans une grille non IP2X.
- Raccorder / déraccorder un branchement sur un réseau nu par la méthode de travail à distance.
- Raccorder des câbles isolés torsadés de réseau sur un réseau nu.

Exercices optionnels

(Modifiables en fonction de la demande de l'employeur et du diagnostic établi par le formateur lors du premier exercice de mise en situation)

- Réalisation d'une protection de chantier de tiers.
- Connexion et déconnexion d'un câble d'alimentation de boîtier de protection d'un foyer EP.
- Remplacement d'un isolateur d'alignement et confection d'une attache.
- Raccordement d'un branchement sur réseau isolé par la méthode de travail au contact.
- Raccordement / déraccordement d'un branchement provisoire sur réseau nu par la méthode de travail à distance.
- Connexion / déconnexion d'un CCPI de type panneau de comptage.
- Réalisation d'une coupure en charge.
- Raccordement de câbles isolés torsadés de réseau entre eux.
- Mise en œuvre de shunts en vue d'assurer une continuité de service.
- Réalisation d'un transfert de conducteurs nus sur réseau sous tension.

Remarques : Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation.

Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le Comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non-aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension dans l'ouvrage concerné.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription avec engagement écrit de l'employeur en précisant **qu'il s'inscrit en tant qu'Encadrant**.

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Néant

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail
- Vêtement de pluie.
- Paire de chaussures de sécurité et / ou bottes (NF EN ISO 20345).
- Casque de chantier.